

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 28 juin 2017**

---

Communication n° 20/06.2017

Objet: qualité de l'eau des plages

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons été interpellés par des citoyens qui ont entendu au journal de la Radio Télévision Suisse (rts 1) du 24 mai dernier que la plage du Coulet était impropre à la baignade.

Notre Autorité a été forte surprise de cette information issue du rapport de l'Agence européenne pour l'environnement dont elle a appris la connaissance par la radio, car le résultat de ce rapport ne concorde pas avec les analyses effectuées par le laboratoire cantonal.

Après vérification, nous pouvons affirmer que la qualité de l'eau des plages de Saint-Prex pour cette année est bonne à très bonne selon la carte annexée à la lettre du Léman, tout comme elle l'était l'année passée. En outre, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) indique également sur son site Internet que la qualité de l'eau des plages est bonne à excellente.

Nous regrettons vivement que cette information ait été diffusée sur les ondes et suscite des interrogations légitimes auprès des usagers de la plage.

La Municipalité

Saint-Prex, le 28 juin 2017/AG – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Barbara Regamey, municipale, au 079 351 78 37*